

Published on *Lab Périurbain* (<http://periurbain.cget.gouv.fr>)

[Accueil](#) > Organisation d'un concours d'idées pour l'aménagement du centre village de Pfaffenheim



[acteur-68-4](#)

Personne référente:

s.michel@rhin-vignoble-grandballon.fr

Adresse Email:

s.michel@rhin-vignoble-grandballon.fr

Téléphone du référent:

0389837191

document_ressource:

 [PFAFFENHEIM.pdf](#)

Domaine(s) d'action du projet:

Vivre ensemble et cohésion sociale

Gouvernance, démocratie locale et participation citoyenne

partenaires:

Collectivités

Autres partenaires

labels:

non

Le projet est-il multi-sites ?:

non

Les finalités du projet et ses grands objectifs. Les besoins auxquels il répond:

L'objectif est de créer un lieu de rencontre en centre-bourg, propice à l'organisation de manifestations culturelles et associatives, tout en portant l'accent sur l'attractivité du village et ainsi, favoriser le commerce local. La commune de Pfaffenheim a mis en place une réflexion sur le centre village de la

commune, en envisageant de travailler : - sur la place centrale du village au niveau de la Mairie, - les voies autour de la Mairie Le projet consiste à organiser une réflexion globale du fonctionnement au centre du village avec la mise en valeur du patrimoine, la mise en valeur de l'équipement public, l'aménagement des espaces proches, et la transformation /démolition des ateliers techniques.

Description du projet:

La commune de Pfaffenheim souhaite participer à ce Lab périurbain et présenter son projet de réaménagement de l'espace public central, place gravitant autour de la mairie, et dans le champ direct de l'église Saint-Martin, dont le chœur est classé au patrimoine des monuments historiques. La place de la mairie, lieu de rencontre principal du centre-village dispose d'un potentiel inexploité tant au niveau paysager qu'architectural. D'une part, la mairie, bâtiment historique qui fut autrefois l'école des garçons, est enclavé par les bâtiments alentours (anciens ateliers municipaux et centre de première intervention). D'autre part, la place de la mairie où gravite l'essentiel des commerces locaux (boulangerie, banque, viticulteurs, médecin, etc.) souffre d'une carence et d'une inadéquation des besoins en places de stationnement eu égard de la demande. La municipalité s'est lancée dans un projet de réaménagement de son centre-village par le biais d'une procédure novatrice qu'est le concours d'idées. Cette procédure met en concurrence plusieurs corps de métiers associés (architectes, urbanistes, ingénieurs VRD, paysagistes, etc.), réfléchissant en groupe, à un projet répondant aux besoins de la collectivité. La procédure est lancée depuis le mois de juillet 2016 et les trois groupes devant rendre un projet de réaménagement ont déjà été sélectionnés par un jury désigné par le conseil municipal. Ce projet d'ampleur pour le petit village de 1350 habitants qu'est Pfaffenheim, tient particulièrement à cœur de la municipalité qui cherche à aménager un lieu de rencontre entre les forces vives du village (commerçants, associations, habitants) et permettre à Pfaffenheim de disposer d'un centre village sécurisé et en harmonie avec les besoins de chacun. Le concours d'idées est avant tout un outil de réflexion, de communication et de planification à destination des élus et des habitants. Celui-ci s'inscrit dans un processus d'expérimentation et d'évaluation du potentiel du tissu urbain, et des bâtiments qui le constitue. La démarche souhaite révéler la singularité des lieux, et la diversité des fonctions et des nouveaux usages, mais également valoriser les espaces publics et le patrimoine, afin de formuler des propositions urbaines et architecturales adaptées et qualitatives. Il s'agit d'impulser une dynamique en centre village, en disposant d'espaces publics permettant de participer à cette dynamique. Le concours d'idées se fonde sur deux principes : - prévoir une réorganisation qualitative du centre village, en s'intéressant à la manière dont il interagit avec son environnement proche et lointain, actuel et futur, - et de reconsidérer le tissu ancien au regard des exigences sociales, environnementales, économiques et patrimoniales, des modes de vie actuels. L'étude porte sur 3 échelles : - le périmètre de réflexion élargi, qui intègre la mise en relation du centre village avec les autres parties de la commune, notamment en terme de flux de circulation (voiture et cheminements doux), - l'étude du tissu urbain ancien qui intègre la mise en relation du bâti avec l'espace public, - l'étude du bâti existant des anciens ateliers et garages, qui intègre la mise en relation de l'espace intérieur avec l'extérieur, en proposant ses solutions à deux problématiques : Une variante consiste à démolir les ateliers existants, ainsi que les garages, pour ensuite venir aménager une place sur 2 niveaux (un depuis le sud et la place devant la banque, et le second depuis la rue de l'Eglise). La jonction pouvant se faire par un aménagement en gradinage, Une seconde variante envisage de conserver les bâtiments de garages ; en créant une dalle permettant d'aménager une place au-dessus de la partie bâti. L'aménagement interne des garages ou stationnements sera à étudier. Avec pour objectif dans les deux cas de figure, de proposer une place de village à l'échelle de la commune. La réorganisation de cet espace en cœur de village est encouragée à travers la conception de nouvelles formes d'espaces collectifs espace public, mutualisation de stationnements, gestion des mobilités douces, ...), afin d'opérer des relations entre le tissu ancien et l'urbanisation à venir, mais aussi comme support de pratiques collectives en centre-village. Afin d'obtenir une vision « concrète » de l'évolution possible de votre projet global au centre village, la démarche proposée consiste à organiser un concours d'idées, qui va mettre en

compétition 3 équipes pluridisciplinaires, qui vont vous remettre des plans masses, des coupes, des ambiances, des perspectives, du centre village de demain. Sur la base des orientations définies par l'équipe municipale par thématiques (aménagement des voies, mise en valeur de la Mairie, conservation ou non des ateliers techniques, création d'un espace convivial de type place, aménager des stationnement, aménager des circulations piétonnes le long des voies, ...), les équipes vont vous proposer des cheminements, des transformations de bâtiments (ou suppression), des aménagements de voiries, visant à définir le centre village de demain. Les équipes présenteront leur projet lors d'une audition qui permettra d'avoir un échange. A la fin de la procédure, les idées et ambiances proposées appartiendront à la commune. Il n'y aura pas d'engagement sur de la maîtrise d'œuvre avec les équipes. Pour ce faire, la commune va créer un comité de pilotage, rassemblant l'ensemble des partenaires pouvant être intéressé par le projet. Ce concours d'idées est ouvert aux paysagistes, ingénieurs voiries et économistes de la construction. La désignation du mandataire sera laissée à la libre appréciation du groupement, et la possibilité de se regrouper est laisser libre. Un avis d'appel public à concurrence est inséré dans la presse. Les candidatures sont transmises à la commune . Dans le cadre du déroulement de la procédure, le comité de pilotage prépare le travail du jury. Celui-ci ouvre les candidatures et analyse la composition du groupement, leurs références et leur motivation. JURY à composer : Voix délibératives (Monsieur le Maire, + 3 élus de la CAO (avec suppléants)) Un tiers de personnes ayant la même qualification que les concurrents (paysagistes, syndicat des ingénieurs, services techniques, services urbanisme) Voix consultatives (Trésorier payeur et DGCCRF) Au 1er tour : Le jugement sera effectué en fonction des critères suivants : - composition de l'équipe, avec un coefficient de 0,4 - pertinence des références en urbanisme et paysage, avec un coefficient de 0,4 - qualité de la lettre de motivation, avec un coefficient de 0,2 Le jury retient 3 équipes qui vont concourir. Une réunion est prévu avec les 3 équipes sur site, puis ils ont environ 6 semaines pour proposer un projet. La remise du projet s'accompagne d'une présentation du projet par les équipes. Au 2ème tour : Lors de l'examen des prestations produites par les trois équipes (retenues lors du 1er tour), les critères de jugement seront : - La pertinence du schéma d'organisation général, et la prise en compte du contexte communal, avec un coefficient de 0,4 - la qualité urbaine et architecturale des propositions, avec un coefficient de 0,3 - l'économie du projet, et la proposition de phasage dans le temps, avec un coefficient de 0,3 Trois primes seront attribuées à l'issue du concours d'idées : 8.000 Euros HT pour l'équipe classée première, 6.000 Euros HT pour l'équipe classée deuxième, 6.000 Euros HT pour l'équipe classée troisième. Pièces graphiques et écrites : plan masse générale, plan masse détaillé, 2 perspectives (dont une depuis la rue de l'église (place partie basse) et une depuis la place de la banque (place partie haute), coupes, schéma de fonctionnement, description du projet, élément techniques, carnet libre, ... Rendu sur 2 panneaux AO Suite de la procédure : Le concours d'idées vous permet de disposer des idées et propositions faites par les 3 équipes, car celles-ci ont été rémunérées. Ensuite la commune écrit un cahier des charges sur la partie qu'elle souhaite réaliser, avec les idées qu'elle souhaite s'approprier. Et notamment un choix définitif sur la parti des ateliers techniques. Et refait une consultation. Au vu des montants, ce sera une mise en concurrence de type marché à procédure adapté. Les équipes ayant concourues, pourront remettre une offre. Un contrat de maîtrise d'œuvre sera signé lors de cette deuxième procédure de consultation.

Les éléments clefs du projet:

La rencontre de nouveaux publics

L'organisation d'événements
